

PROJET – Avril 2014

Amélioration de la gestion qualitative des potagers communaux et accroissement de l'offre dans le but de mieux rencontrer la demande des habitants.

Madame l'Echevine, Monsieur l'Echevin,

Lors du Conseil Communal de juin 2013, il m'avait été répondu que lors d'une prochaine commission (il avait été évoqué la possibilité d'une commission réunie Propriétés communales - Environnement - Espaces verts), nous pourrions réfléchir à ce qui pourrait être fait pour améliorer la gestion des potagers communaux et mieux rencontrer la demande des habitants.

A présent, je vous propose d'aborder ces questions. L'essentiel des propositions que je souhaiterais apporter en commission porteraient sur:

- 1) La commune dispose de 58 parcelles sur 3 sites (source : info reçue de vos services).
 - (a) En l'absence de toute promotion, la liste d'attente s'élève à 29 (avril 2013) et seules 4 demandes ont pu être satisfaites en 2012 ;
 - (b) De ce constat, Il me semble donc souhaitable de trouver des solutions pour satisfaire une demande qui est à la fois le signe d'une aspiration à manger sainement en pratiquant un loisir actif et une mesure à vocation sociale :
 - i. en limitant la taille des parcelles,
 - ii. en créant de nouvelles parcelles.
- 2) Décision de limiter la taille des parcelles et choix d'une taille de parcelle maximum :
 - (a) Certaines parcelles, bien trop grandes pour couvrir des besoins strictement familiaux sont laissées en friche ou sous-louées. Il y a 12 parcelles de surface supérieure à 100 m² : 130m², 135 m², 140 m², 144 m² et 149 m² pour les plus grandes ;
 - (b) Dans un contexte urbain, il y a lieu de gérer une ressource limitée en adaptant la taille des parcelles à une demande qui ne demande qu'à s'exprimer pour un nombre croissant de citoyens. Il n'est pas dans la vocation de la commune d'attribuer des parcelles permettant aux bénéficiaires de couvrir intégralement leurs besoins ;
 - (c) Il est admis que la taille d'une parcelle en environnement urbain pour satisfaire une grande partie des besoins d'une famille de 4 personnes est de l'ordre de 100 m² ;
 - (d) 50 m² est une superficie idéale pour cultiver des légumes à la belle saison (radis, laitues, tomates...) qui apporteront un complément apprécié aux familles ;
 - (e) On trouve en RBC des zones de potagers dont la taille des parcelles ne dépasse pas 15 m² ;
 - (f) Il semble réaliste de diviser toute parcelle à partir de 70 m² par 2 ou plus. Une estimation rapide indique que cela libèrerait environ 29 parcelles.

- 3) Mise en place d'un suivi mensuel et saisonnier pour s'assurer que:
 - (a) Les allocataires ont des pratiques saines en s'abstenant de recourir à l'usage de produits phytosanitaires toxiques ;
 - (b) Aucune parcelle n'est sous-louée (j'ai pu constater que cette pratique existe malheureusement) ;
 - (c) Effectuer un suivi pour s'assurer qu'aucune parcelle n'est laissée en friche (c'est également le cas de certaines parcelles) ;
 - (d) et si c'est le cas, reprendre la parcelle pour l'attribuer à un demandeur.
- 4) Réalisation d'un inventaire des zones cultivables (même à titre précaire) disponibles sur des terrains appartenant à la commune et qui seraient disponibles à cet effet.
 - (a) Le service des propriétés communales se chargerait de proposer des critères et d'effectuer un inventaire ;
 - (b) Un des premiers sites à considérer serait le bassin d'orage chaussée de Roodebeek qui offre la possibilité de créer environ 15 parcelles de 30 m² environ ;
 - (c) La vallée de la Woluwe comporte encore quelques espaces verts qui pourraient avantageusement évoluer vers une utilisation de jardinage à l'image de ce qui a été réalisé à la rue de la Station par l'IBGE.
- 5) Mise en place d'un encadrement des jardiniers amateurs:
 - (a) Instaurer une approche pédagogique favorisant les bonnes pratiques, l'expérimentation et les échanges en s'appuyant notamment sur les jardiniers expérimentés ;
 - (b) Créer un potager de démonstration avec information sur les variétés à cultiver (aux serres communales) ;
 - (c) Etablir un cahier des charges pour les jardiniers.
- 6) Autres propositions :
 - (a) Créer un verger communal pédagogique sur un site dont la pérennité serait assurée (site du Val d'Or ou Hof Ter Muschen) ;
 - (b) Etablir un lieu d'échange consacré à la nature sur ou à proximité d'un site de caractère naturel pour y accueillir des formations, des échanges et des animations destinées aux enfants des écoles, aux jardiniers et aux associations de protection de l'environnement. Lieux possibles : serres communales, parc de Roodebeek, Val d'Or, parc des Sources, Parc Malou...

Je vous propose donc de programmer une commission qui examinerait ces propositions ainsi que celles déjà élaborées par les services communaux et inviterait les Conseillers motivés par le sujet à les revoir et à les enrichir. Nous pourrions alors mettre en place un groupe de travail. C'est un projet destiné à être mis en oeuvre par étapes sur plusieurs années et une réflexion qui devra se poursuivre dans le temps. Il a vocation à s'intégrer dans l'Agenda 21 de notre commune et devra associer les habitants au sens large dont les jardiniers actuels et les futurs candidats intéressés.

Je vous remercie de votre bonne attention et je me tiens à votre disposition pour la suite.

Jean-Claude Van der Auwera
Conseiller Communal ECOLO - Woluwe-Saint-Lambert
32 0475 490954